

## **Concours pour la réalisation de la couverture du numéro 12 de la revue BelvedeR à destination des écoles d'art, de design et de graphisme Mai 2023**

### **L'organisateur**

L'agence d'urbanisme et d'aménagement de l'aire métropolitaine de Toulouse (AUAT) est une association loi 1901 créée en 1972. Elle n'exerce pas d'activités commerciales et développe ses activités grâce aux adhésions de ses membres.

Adresse : 11 boulevard des Récollets, 31078 Toulouse

<https://www.aua-toulouse.org>

### **Nature du concours**

L'AUAT lance un concours à destination des écoles d'art et de design pour la réalisation de la couverture du numéro 12 de la revue BelvedeR.

La proposition est à envoyer avant le 21 juillet 2023.

Le visuel de la couverture pourra être aussi bien une photo qu'un montage de photos, un dessin en noir et blanc ou en couleurs, ou une composition graphique ou numérique originale...

### **La revue BelvedeR**

L'AUAT publie depuis 2016 la revue collaborative BelvedeR. Elle s'entoure pour cela d'enseignants-chercheurs et de professionnels du secteur qui écrivent les articles.

Publiée deux fois par an, la revue BelvedeR est diffusée gratuitement en édition papier à 1000 abonnés : maires de collectivités territoriales d'Occitanie, membres de services de collectivités en charge de politiques publiques, universitaires et chercheurs, étudiants, professionnels de l'urbanisme...

Le site de la revue permet également d'accéder à toutes les éditions : <https://revue-belveder.org>

BelvedeR vise à éclairer les enjeux actuels en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Il s'agit d'explorer des questions d'avenir pour donner des clés de compréhension de ce que sont les enjeux territoriaux, la complexité urbaine, les dynamiques à l'œuvre... La revue BelvedeR s'intéresse ainsi à des thématiques qui font écho à ce qui se joue dans l'aire métropolitaine toulousaine. Des thèmes traités au travers d'articles toulousains mais aussi éclairés par d'autres horizons (France, monde).

### **BelvedeR n°12 « Territoires décarbonés »**

A l'issue de la COP 21 qui s'est tenue en 2015 à Paris, les pays se sont engagés à limiter l'augmentation de la température moyenne en tentant d'atteindre la neutralité carbone à l'échelle mondiale à l'horizon 2050. Les pays développés ont alors été appelés à atteindre la neutralité le plus rapidement possible. Dans cette perspective, la France a développé une Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC).

La SNBC est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes. Elle a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte.

Situé au croisement de différents domaines et devant penser leur coordination, le secteur de l'urbanisme et l'aménagement doit donc intégrer des recommandations en matière de mobilités, d'énergies, d'habitat, de foncier... sans oublier les enjeux de justice socio-spatiale. Une panoplie d'outils existe déjà que les collectivités territoriales savent manier : densification, rénovation urbaine, économie circulaire, solidarités territoriales...

La décarbonation n'en reste pas moins un sujet complexe et dont les tenants et aboutissants sont difficilement compris de l'ensemble des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement. Qu'est-ce que le carbone en fait ? Quel est son cycle de vie ? Pourquoi viser la décarbonation ? Qu'est-ce que la décarbonation des territoires ? Comment y arriver ? Quels futurs décarbonés possibles ? Quels outils et leviers mobilisables ? Autant de questions comme point de départ du numéro de fin 2023 de la revue BelvedeR.

Ce numéro aura donc avant tout une visée pédagogique et mettra l'accent sur des retours d'expériences, l'idée étant de comprendre par l'exemple. Plusieurs types d'articles sont envisagés :

- En introduction, des articles pédagogiques de compréhension du sujet.
- Des retours d'expériences concrets montrant à la fois que la décarbonation est réalisable mais rendant aussi compte de la complexité de la tâche, des obstacles à dépasser, des améliorations à apporter et des alternatives possibles. Par exemple : politique d'accompagnement à la démotorisation des ménages, opérations de densification de l'habitat, initiatives habitantes.
- Des articles s'intéressant à la massification de ces expériences afin d'atteindre l'objectif de décarbonation à grande échelle.
- Des témoignages d'acteurs pour comprendre comment ils intègrent l'objectif de décarbonation à leurs pratiques et mesurer le chemin à parcourir. Par exemple : Quelle intégration de l'objectif de décarbonation dans les documents de planification des territoires ? Quelles évolutions dans la conception des projets architecturaux dans l'idée de privilégier la réhabilitation par rapport à la construction neuve ?

La sortie du numéro est prévue en décembre 2023.

### **Modalités du concours**

Ce concours est ouvert aux étudiants d'écoles d'art, de design et de graphisme.

Il s'inscrit en cohérence avec le projet d'agence AUAT2030 qui cite, parmi ses conditions de réussite, l'élargissement des collaborations avec le monde de l'enseignement supérieur.

La participation au concours est gratuite : les frais de participation sont à la charge du participant. Le participant doit attester de son statut d'étudiant en livrant un certificat de scolarité.

Tout participant dont la proposition sera retenue s'engage à :

- faire parvenir une proposition :
  - o dont il est lui-même l'auteur,
  - o qui n'a pas été primée dans un autre concours ou n'a pas déjà été diffusée dans le cadre d'une publication ou d'un contrat d'édition passé ou à venir,
- céder les droits d'auteurs à l'AUAT et autoriser sa publication, sa diffusion par l'AUAT et ceci librement, gratuitement.

Un participant peut envoyer une seule proposition, plusieurs, ou plusieurs décennies d'une proposition.

La sélection de la proposition retenue est effectuée par l'AUAT.

Récompenses et valorisation :

- Prix financier pour l'auteur du visuel choisi par l'AUAT : 500 euros.
- Portrait de l'auteur dans le numéro 12 de la revue BelvedeR.
- Visibilité sur le site de l'AUAT avec un article portrait/interview.

Ces prix ne peuvent être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans ce règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi n°2018- 493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Etapes :

- 1 Ouverture du concours : 22 mai 2023
- 2 En amont de l'envoi de la proposition, inscription au concours par email à l'adresse [auat@aua-toulouse.org](mailto:auat@aua-toulouse.org)
  - a. Objet de l'email à renseigner : Concours BelvedeR
  - b. Informations à indiquer : prénom, nom, école de l'étudiant et certificat de scolarité en pièce jointe
- 3 21 juillet : date limite de réception des propositions à l'adresse [auat@aua-toulouse.org](mailto:auat@aua-toulouse.org)
- 4 15 septembre : résultats communiqués aux participants

L'AUAT, qui organise le concours, se réserve le droit d'annuler ledit concours pour toute raison indépendante de sa volonté.

La participation à ce concours implique le plein accord des candidats à l'acceptation des modalités définies et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

### Spécifications techniques

La couverture proposée par le candidat intégrera :

- Le bandeau de la revue, avec le nom de la revue Belveder écrit en blanc, la couleur du bandeau est à définir par le candidat,
- Le titre du numéro 12 : « Territoires décarbonés », dans une police libre de choix,
- La création graphique proposée.

2 fichiers de rendu sont attendus :

- La proposition seule (image),
- La proposition intégrée à la couverture (avec bandeau-titre BelvedeR et logo AUAT, tels que spécifiés dans le gabarit joint).

Dimension de la couverture attendue : **430 x 290 mm** (format ouvert 420x280, plus 5 mm de fond perdu).

Format du fichier attendu : JPG haute résolution 300 dpi, quadrichromie (CMJN).

La revue est imprimée sur papier Olin Rough extra blanc 100 gr/m<sup>2</sup>.

### Exemple de couvertures de numéros de BelvedeR

